



Résiliation de contrat avec IFDP

Par **Kalyparga**, le **09/04/2015 à 11:27**

Bonjour à tous, rnrnJe suis une jeune femme de 20 ans en apprentissage qui pour des soucis de santé je dois me reconverter. Je pensais pouvoir le faire avec l'aide de l'IFDP sauf que je me suis aperçue avant les trois mois décisif qu'il y avait un problème. Je suis entrain de faire ma lettre de résiliation que j'enverrai par recommander sauf qu'il me demande de payer trente pourcent de la formation en me disant que leur contrat est réglo. Hors je n'ai pas reçu de papier a signer je n'ai qu'un contrat en pdf ou il n'y à pas ma signature. rnrnJ'aimerais savoir si je peux leur envoyer ma lettre de résiliation et ne pas les payer en leur bloquant les prélèvements puisqu'ils n'ont aucun scrupule à nous voler.rnrnCar il faut savoir, Mesdames, Messieurs, que cet institut à des formations qui coûte plus cher que le permis de conduire. Alors comprenez bien que pour une apprentie c'est infaisable.rnrnMerci d'avance et j'espère avoir de bon conseil de la part de vous tous.

Par **aguesseau**, le **09/04/2015 à 11:57**

bjr,rnmais personne ne vous a obligé de souscrire un contrat de formation avec cette organisme si le prix ne vous convenait pas.rnsi vous bloquez le paiement, vous allez sans doute recevoir des relances de la part d'un huissier ou autre officine de recouvrement.rnle contrat que vous avez accepté, doit prévoir les conditions de résiliation que vous devez respecter.rnde plus en plus, on souscrit des contrats sans signature, le premier paiement valant acceptation du contrat.rnquand vous souscrivez un contrat de fourniture électrique, vous le faites par téléphone sans signature, le paiement de la première facture vaut acceptation du contrat.rncomme vous n'êtes pas la seule dans ce cas, vous pouvez lire les réponses apportées sur ce site.rncdt